

Règlement de location

1. Essayages

- La cliente effectue les essayages sur place. Les essayages sont effectués avec soin et en appliquant des règles d'hygiène strictes.

2. Réservation

- Après choix, la cliente réserve la robe en versant la moitié du prix de location. **En cas de changement d'avis de la cliente, cette somme n'est pas remboursée.**
- La cliente est tenue au courant du fait que la robe choisie peut être également louée à une autre cliente pour une autre date entre le moment de la réservation et les dates réservées, et qu'il existe donc un risque d'endommagement ou de perte de la robe choisie avant la date de location. Dans ce cas, nous nous engageons à informer la cliente au moins quatre jours avant la date de location et faire de notre mieux pour proposer une robe de remplacement.

3. Durée, lieux

- Le prix de la location est fixé **pour 4 jours maximum** (exemple : du vendredi au lundi). Pour chaque journée supplémentaire ou de retard, un supplément de CHF 50.- est facturé.
- La location est officielle après réception de la caution et du reste du prix de location en espèces.
- La robe louée ne peut être emportée à l'étranger, sauf accord préalable avec le loueur qui fournira dans ce cas les documents de douane nécessaires.

4. Prix, paiements

- Le tarif de la location comprend les essayages sur rendez-vous privé, la housse de protection de la robe, les frais normaux de nettoyage/repassage.
- Les éventuelles retouches sont à payer en plus de la location.

5. Caution

- Une caution de CHF 200.- est demandée pour toute location en plus du prix de location.
- La caution est restituée lorsque la robe et ses accessoires sont rendus dans les délais convenus au préalable et qu'ils ne sont pas détériorés.

- La caution est encaissée si l'article n'est pas rendu dans le délai des 4 jours, à moins qu'une autre durée de location ait été convenue.
- La caution est encaissée si un ou plusieurs des articles est abîmés/détériorés, au point d'être retiré de la location ou de la vente.
- La caution peut-être réduite d'une somme forfaitaire correspondant à la remise en état de l'article/robe (par exemple, CHF 150.- pour un pressing spécial tâche difficile, pour une pièce manquante ou pour un travail de couture).

6. Location à distance

- La location à distance n'est possible que vers des destinations suisses.
- La cliente est informée du risque de perte du colis et d'éventuel froissement.
- Les frais d'expédition sont à la charge de la cliente.
- Le paiement de la location, de l'expédition et de la caution doit intervenir 5 jours avant la date de location.
- La caution dans le cas d'une location à distance est retournée par paiement bancaire dans les 5 jours suivants le retour de l'article (conditions selon pt.5 de ce document).
- Les frais d'expédition de retour sont à la charge de la cliente.

7. Prise en charge et restitution

- Lors de la prise en charge, la cliente passe en revue avec nous la fiche d'état de la robe. Nous montrons clairement les défauts préexistants à la cliente et complétons la fiche d'état avec des éventuels défauts non encore répertoriés. La fiche d'état est signée par la cliente.
- La cliente reçoit un bulletin de location comportant une liste des accessoires.
- Lors de la restitution, la robe est passée en revue et les nouveaux défauts sont clairement pointés à la cliente.

8. Achat de la robe

- La cliente peut décider de racheter la robe au prix étiqueté. Un décompte est alors rédigé en soustrayant la caution de la valeur de vente. Le prix de la location n'est pas soustrait.

9. Accessoires

- Les accessoires sont listés sur la fiche de location. La perte ou l'endommagement des accessoires est géré de la même manière que pour la robe.

Date :.....

Signature :.....